

Fonds monétaire international

Mali : Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et
Protocole d'accord technique

Le 10 janvier 2013

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement du Mali, dans laquelle sont décrites les politiques que Mali mettra en œuvre à l'appui de sa demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété du Mali, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

LETTRE D'INTENTION

Bamako, le 10 janvier 2013

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C, 20431
Etats Unis d'Amérique

Madame la Directrice générale,

1. Le 27 décembre 2011, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un nouvel accord triennal d'un montant de 30 millions de DTS au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) en faveur du Mali en appui de sa stratégie de promotion de la croissance et de lutte contre la pauvreté.
2. Depuis lors, l'économie malienne a été soumise à une multitude de chocs. D'abord, la mauvaise campagne agricole en 2011 a provoqué une crise alimentaire faisant planer un risque de malnutrition pour 3,6 millions de personnes. Ensuite les attaques perpétrées dans le nord du pays par une rébellion qui revendique l'indépendance de la zone constituée par les trois régions du nord et les activités terroristes d'organisations affiliées à Al-Qaeda ont provoqué une crise humanitaire pour les 420.000 personnes qui ont fui le nord, dont environ la moitié dans les pays voisins. Enfin, à partir du mois de mars, le pays a souffert d'une période de violence et de confusion qui a duré plusieurs mois, avant qu'un gouvernement d'union nationale de transition soit formé avec comme priorité la reconquête du nord du pays avec l'aide de la communauté internationale et l'organisation des élections présidentielles et législatives.
3. Ces chocs ont malheureusement fait dérailler le programme soutenu par la FEC et creusé le déficit global cumulé de la balance des paiements en 2012-13 à 380 millions de \$. Le gouvernement a donc décidé de mettre fin à l'accord triennal au titre de la FEC avec effet immédiat et de solliciter un décaissement de 12 millions de DTS au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR) en vue de couvrir une partie du déficit de la balance des paiements qui s'annonce.
4. Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint fait le point sur l'évolution récente de l'économie malienne et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de notre programme en 2011 et 2012. Ce mémoire présente également les politiques économiques et financières que le gouvernement malien entend mener au cours des 12 prochains mois. Pour 2013, le gouvernement a conçu un programme de politiques économiques et financières qui met en œuvre une politique budgétaire visant à préserver la stabilité macroéconomique et maintenir le cap vers l'amélioration de la gestion des finances publiques.

5. Le gouvernement estime que les mesures et politiques énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs de son programme au cours des 12 mois à venir. Il prendra toute mesure supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire à cette fin. Il consultera le FMI sur l'adoption de telles mesures et préalablement à toute révision des politiques énoncées dans le MPEF ci-joint. Le gouvernement est disposé à mettre à la disposition des services du FMI toutes les informations utiles visées par le Protocole d'accord technique (PAT) sur les progrès accomplis dans le cadre du programme. Pendant l'exécution du programme, le gouvernement n'entend introduire ou renforcer aucune restriction de change, pratique de taux de change multiples, restriction à l'importation pour soutenir la balance des paiements ni conclure d'accords de paiement bilatéraux en violation de l'Article VIII des Statuts du FMI.

6. En cas de déficit prolongé de la balance des paiements, et moyennant une bonne performance aux regards des objectifs fixés dans le programme décrit dans le MPEF ci-joint, le gouvernement envisage de solliciter d'autres décaissements au titre de la FCR assortis de nouveaux engagements en matière de politique macroéconomique et de gestion des finances publiques. Ce faisant, le gouvernement entend continuer à faire preuve de sa bonne conduite en matière de politique macroéconomique et de gestion des finances publiques à l'égard des ses partenaires techniques et financiers, en attendant que les circonstances soient propices pour demander un nouvel accord triennal au titre de la FEC.

7. Le gouvernement a l'intention de rendre publics le contenu du rapport des services du FMI, y compris cette lettre, le MPEF ci-joint, le PAT, l'annexe d'information, et l'analyse de viabilité de la dette. Par conséquent, il autorise le FMI à publier ces documents sur son site Web après l'approbation du décaissement au titre de la FCR par le Conseil d'administration du FMI.

Veillez agréer, madame la Directrice générale, l'assurance de ma considération distinguée.

/s/

Tièna Coulibaly

Ministre de l'économie, des finances et du budget

PIECE JOINTE I—MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

1. Le présent mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) présente les développements récents et la performance par rapport au programme soutenu par la Facilité élargie de crédit (FEC) en 2011 et en 2012 et les politiques économiques et financières du Mali en 2013 dans le cadre de la demande d'un décaissement au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR).

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERFORMANCE PAR RAPPORT AU PROGRAMME SOUTENU PAR LA FEC

A. Évolution économique récente

Évolution économique en 2011

2. En 2011, la croissance réelle du PIB a ralenti pour atteindre 2,7 pour cent. La production agricole s'est contractée de 4,5 pour cent, compte tenu d'une baisse de 10 pour cent de la production céréalière en raison d'une pluviométrie inégalement répartie dans la région du Sahel. La bonne performance de la production manufacturière, dont la valeur ajoutée a augmenté de 20,8 pour cent, a permis d'atténuer le ralentissement de la croissance du PIB. L'inflation est restée limitée à 3,1 pour cent en moyenne annuelle car la crise céréalière n'a commencé à faire sentir ses effets sur les prix des denrées alimentaires qu'en fin d'année.

3. Le déficit du compte courant (dons inclus) de la balance des paiements s'est réduit pour atteindre 10,4 pour cent du PIB en 2011 grâce à l'impact favorable de la hausse des cours de l'or et du coton. Ce déficit a été plus que compensé par des entrées nettes de capitaux, principalement sous la forme d'aide extérieure et d'investissements directs étrangers. En conséquence, le solde global de la balance des paiements a enregistré un excédent de 29 milliards de FCFA (60 millions de \$) qui a contribué à une accumulation des réserves de changes de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

4. La masse monétaire a crû de 15 pour cent en 2011, sous l'impulsion du crédit à l'économie. Le secteur du commerce de gros et de détail, de la restauration et de l'hôtellerie a absorbé près de la moitié des crédits bancaires, loin devant le secteur de l'énergie dont la part a augmenté en raison des emprunts contractés par la société Énergie du Mali (EDM).

5. Le déficit des finances publiques (base caisse) a diminué de 0,6 pour cent du PIB pour atteindre 3,8 pour cent du PIB. Les recettes fiscales brutes se sont élevées à 15,3 pour cent du PIB soit un progrès de 0,6 pour cent du PIB par rapport à l'année précédente. Les recettes fiscales nettes se sont maintenues à 14,6 pour cent du PIB en raison de la volonté du gouvernement d'évaluer à

leur juste coût les remboursements de crédit de TVA dus en majeure partie aux exportateurs d'or et d'accélérer le remboursement de ces crédits. Les dépenses totales et prêts nets ont progressé de 2 pour cent du PIB pour atteindre 24,8 pour cent du PIB. Le déficit de 3,8 pour cent du PIB a été financé par recours à des prêts en devises à des conditions concessionnelles à concurrence de 2,7 pour cent du PIB et par du financement domestique à concurrence de 1,1 pour cent du PIB, dont 0,6 pour cent de PIB provenant de l'utilisation des recettes de privatisation de la société de télécommunications SOTELMA.

Évolution économique en 2012

6. En 2012, l'économie malienne a été soumise à une multitude de chocs. La mauvaise campagne agricole en 2011 (f12) a provoqué une crise alimentaire. Le Système d'alerte précoce (SAP) a estimé, dans son rapport d'évaluation définitive de février 2012, que 196 communes dont la population est estimée à 3,6 millions de personnes devaient être considérées comme une zone à risque de malnutrition. Ces communes se trouvent le long de la frontière mauritanienne et le long du fleuve Niger ainsi que dans le Nord du pays (régions de Kayes, Koulikouro, Nara, Mopti, et Tombouctou). Dès les premières annonces de l'évaluation du SAP en novembre 2011, le gouvernement a élaboré un plan d'urgence de réponse à la crise alimentaire. Ce plan prévoit des distributions alimentaires gratuites, des ventes de céréales à prix subventionnés, des activités liées à des transferts sociaux, la reconstitution des stocks céréaliers et des appuis en matière d'agriculture, d'élevage, et de nutrition. Le coût total du plan de sécurité alimentaire d'urgences s'élève à 131 milliards de FCFA (260 millions de \$, soit 2,5 pour cent du PIB), dont environ 66 milliards de FCFA (130 millions de \$) ont été couverts, jusqu'à présent, par différents bailleurs, y compris quelques organisations non gouvernementales, et 19 milliards de FCFA (37 millions de \$) par le Gouvernement, d'après l'Office des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA).

7. En plus de la crise céréalière, le Mali est confronté à une crise humanitaire provoquée par les attaques perpétrées dans le nord du pays par une rébellion qui revendique l'indépendance de la zone constituée par les trois régions du nord et les activités terroristes d'organisation affiliées à Al-Qaeda. Ces attaques et la crise humanitaire ont provoqué la fuite d'environ 420.000 personnes dont environ 210.000 dans les pays voisins (109.000 en Mauritanie, 65.000 au Niger, et 36.000 au Burkina Faso).

8. En mars, le pays a souffert d'une période de violence et de confusion. En avril, le Président a démissionné et le Président de l'Assemblée nationale lui a succédé avec un mandat jusqu'aux prochaines élections présidentielles. Un premier ministre, a été nommé, un gouvernement a été formé, et l'Assemblée nationale a repris ses travaux. Le 20 août dernier, le Président a élargi la composition du gouvernement pour former un gouvernement d'union nationale avec comme priorité la reconquête du nord du pays et l'organisation d'élections présidentielles et législatives. Le 15 décembre 2012, un nouveau changement de Premier ministre a eu lieu et un gouvernement plus inclusif a été mis en place. Le gouvernement d'union nationale a demandé l'aide des Nations Unies,

de l'Union africaine et de la Communauté des états de l'Afrique de l'ouest pour reconquérir le nord du pays. Les préparatifs sont en cours pour le déploiement d'une force d'intervention de plusieurs milliers de soldats en vue d'épauler l'armée malienne dans cette reconquête.

9. Ces chocs ont ébranlé les fondements de l'économie. Alors que la croissance réelle du PIB en 2012 avait été estimée 5,6 pour cent lors de l'élaboration de la Loi de finances 2012, tout porte à croire que le PIB réel devrait au contraire se contracter de 1,5 pour cent. Cette contraction du PIB s'explique par un recul généralisé des activités dans le secteur secondaire et tertiaire. Ainsi, à l'exception des productions d'or, l'égrainage du coton et le textile qui ont continué à bien se comporter, toutes les autres branches d'activité ont souffert de la crise. Le secteur du bâtiment et des travaux publics et celui de l'hôtellerie et de la restauration ont sévèrement été affectés en raison de la suspension de l'aide budgétaire des partenaires techniques et financiers (PTF) du Mali à la suite à des événements de mars, la forte réduction des aides projets, et la chute du tourisme d'affaires. La pluviométrie abondante et bien répartie devrait engendrer une forte croissance du secteur primaire (8 pour cent) qui devrait limiter la contraction du PIB total à un niveau modéré. La mauvaise campagne agricole en 2011 a engendré une hausse des prix des produits alimentaires qui a poussé l'inflation à 5,6 pour cent en moyenne annuelle à fin octobre 2012, soit près du double de l'objectif poursuivi dans l'Union économique et monétaire des états de l'Afrique de l'ouest (UEMOA).

10. Les données de la situation monétaire à fin septembre indiquent que le déficit global de la balance des paiements s'annonce élevé en 2012. En effet, les réserves de changes de la BCEAO imputées au Mali se sont détériorées de 110 milliards de FCFA (220 millions de \$) depuis le début de l'année, ce qui annonce un déficit global de la balance des paiements d'au moins ce niveau à la fin de l'année. Sur l'ensemble de l'année 2012, il est attendu une contraction du déficit courant (dons compris) à 5,8 pour cent du PIB en raison de la forte augmentation des exportations d'or et de coton. Cette amélioration du compte courant pourrait ne pas suffire pour compenser la détérioration du compte de capital et des opérations financières en raison de la forte baisse de l'aide extérieure. En conséquence, le Mali pourrait avoir à recourir à environ 130 milliards de FCFA (260 millions de \$) des réserves de changes de la BCEAO en vue de financer le déficit de sa balance des paiements en 2012.

11. A fin septembre 2012, la masse monétaire a crû de 11 pour cent sur une base annuelle, sous l'impulsion de l'utilisation par l'Etat des ses dépôts pour financer le déficit budgétaire. Par rapport au début de l'année, on constate une légère baisse des crédits à l'économie et des dépôts, et une nette augmentation de la circulation fiduciaire.

12. A la suite de l'invasion du nord par des groupes terroristes, les banques ont été contraintes de fermer leurs agences dans cette zone du pays et ont subi des dommages évalués à 18 milliards de FCFA (36 millions de \$ ou 0,3 pour cent de PIB), dont 2,8 milliards de vols d'encaisse, 11,9 milliards d'encours de crédit dont le remboursement est compromis, et 2,1 milliards de dégâts matériels. L'impact de la crise n'apparaît encore que faiblement dans les dernières données disponibles en matière de stabilité du secteur bancaire (fin juin 2012). En effet, le ratio de

capitalisation pondéré en fonction des risques a augmenté au cours du premier semestre pour atteindre 14,8 pour cent. Toutes les banques (sauf une) respectent le niveau minimum de 8 pour cent pour le ratio de capitalisation. L'encours des prêts improductifs (déduction faite des provisions) a légèrement augmenté pour atteindre 7,5 pour cent du total des crédits (déduction faite des provisions), mais une augmentation plus forte est attendue d'ici la fin de l'année quand bon nombre de créances qui n'auront pas été remboursées depuis plus de 6 mois en raison de la crise augmenteront le niveau des prêts improductifs, conformément à la réglementation prudentielle.

13. Dans le domaine budgétaire, le gouvernement a opéré très rapidement une régulation des dépenses pour les maintenir à un niveau compatible avec ses recettes et ses avoirs de trésorerie. Ce faisant le gouvernement s'est efforcé de donner la priorité au paiement des salaires, des pensions, des bourses des étudiants, et des dépenses de l'armée et des forces de sécurité, et, dans la mesure du possible, des dépenses prioritaires dans les secteurs de l'éducation, la santé, et la protection sociale. Ainsi, en dépit d'une contre-performance des recettes fiscales de 67 milliards de FCFA (1,3 pour cent de PIB) à fin septembre 2012 et de la suspension de l'aide budgétaire des PTF depuis les événements de mars, le gouvernement est parvenu à contenir le déficit budgétaire à 40 milliards de FCFA (0,7 pour cent de PIB), au prix de coupes drastiques dans les dépenses d'investissement sur financement intérieur et de l'accumulation d'arriérés de paiement sur la dette extérieure pour un montant de 29 milliards de FCFA (58 millions de \$ ou 0,5 pour cent de PIB) à mi-novembre 2012. Le gouvernement a pris contact avec tous ses créanciers extérieurs vis-à-vis de qui il a accumulé des arriérés afin de leur réaffirmer son engagement d'honorer toutes les échéances dues dès que la situation de trésorerie le permettra. Le gouvernement a également pris contact avec les banques de la zone UEMOA en vue d'obtenir le refinancement de ses bons du trésor et obligations venus à échéances en 2012 afin d'obtenir leur reconduction aux mêmes conditions, ce qui a été accordé jusqu'à présent.

Après une période de flottement qui a suivi les événements de mars, les régies de recettes ont redoublé d'effort pour collecter les recettes fiscales afin de permettre au gouvernement de continuer de fonctionner. Pour soutenir cet effort, le gouvernement a décidé d'augmenter à trois reprises la fiscalité sur les produits pétroliers afin de mettre fin à l'érosion des recettes fiscales sur les produits pétroliers constatée depuis 2009.¹ Ces augmentations de la fiscalité pétrolière permettront d'augmenter les recettes de 7, 8 milliards en 2012. Dans le même esprit, le gouvernement a décidé de réduire le subside au gaz butane, ce qui a permis de réaliser des économies de 2,9 milliards de FCFA en 2012.

¹ Les recettes fiscales pétrolières sont passées de 97 milliards de FCFA (2,3 pour cent de PIB) en 2009 à 50 milliards de FCFA (1 pour cent du PIB) en 2011.

B. Performance par rapport au programme soutenu par la FEC

14. Le programme soutenu par la FEC approuvé en décembre 2011 a connu un bon départ mais est hors trajectoire depuis mars 2012 en raison des chocs multiples qui ont affecté le Mali depuis le début de l'année (Tableau 1). En décembre 2011, à une seule exception, tous les critères de réalisation ont été respectés en raison de la bonne performance en matière de recettes fiscales et la maîtrise des dépenses. Seul le plafond zéro sur l'augmentation des arriérés sur la dette extérieure n'a pas été respecté en raison de la difficulté d'identifier les interlocuteurs pour payer le service d'une dette (d'un montant de 3,4 milliards de FCFA ou 6,8 millions de \$) contractée auprès de la Libye depuis le changement de régime dans ce pays. A partir de mars 2012, la performance des finances publiques n'a plus permis d'atteindre les objectifs du programme, les recettes fiscales s'inscrivant en retrait des cibles en raison de la contraction de l'activité économique et de la destruction des équipements informatiques de la Direction générale des douanes (DGD) lors des événements de mars, et le recours au financement bancaire et de marché dépassant les cibles en raison de la contre-performance des recettes fiscales et de la suspension des aides budgétaires (¶13).

15. La crise a également fait ressentir ses effets sur la mise en œuvre des mesures structurelles faisant l'objet de repères structurels (Tableau 2). Au cours de premier semestre, trois mesures sur quatre ont été mises en œuvre (la préparation de formules d'ajustement des prix des produits pétroliers et de l'électricité, le démarrage d'une unité pluridisciplinaire pour élargir la base taxable en identifiant les contribuables qui pourraient avoir sous-estimés leurs revenus déclarés, et l'analyse des forces et des faiblesses du processus de sélection et de suivi des dépenses d'investissement). Au cours du second semestre, une seule mesure sur quatre a pu être mise en œuvre à temps (la mise en œuvre de la procédure d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement pour la comptabilisation des projets d'investissement dans le projet de loi de finances 2013), mais toutes les mesures ont été mises en œuvre à la fin de l'année.

POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES POUR LA FIN DE L'ANNEE 2012 ET L'ANNEE 2013

A. Fonder les politiques sur un cadrage macroéconomique réaliste

16. Après une contraction de l'activité économique de 1,5 pour cent en 2012 (119), le PIB réel devrait s'accroître de 4,8 pour cent en 2013 grâce à l'augmentation de la production aurifère et le regain du volume d'activités dans les autres secteurs en raison d'un retour à la normale dans le sud du pays et de la reprise progressive des projets financés par les PTF. L'inflation pourrait baisser à 3 pour cent en 2013, si la pluviométrie est favorable. Le déficit du compte courant de la balance des paiements (dons compris) devrait se creuser pour atteindre 8 pour cent du PIB en 2013 sous l'effet de la reprise de l'activité économique. Ce déficit ne pourrait que partiellement être financé par les investissements directs et les décaissements attendus de prêts projets financés par les PTF. Un recours aux réserves de changes de la BCEAO pourrait à nouveau s'avérer nécessaire à concurrence de 83 milliards de FCFA (160 millions de \$).

17. Bien que ces perspectives soient favorables, l'économie malienne reste exposée aux aléas climatiques et à la volatilité des cours de l'or et du coton qui constituent l'essentiel des exportations du pays. De plus, un regain de tensions politiques dans le sud du pays sur le chemin de la transition vers des élections démocratiques et la reconquête du nord du pays pourrait à nouveau peser sur la confiance des consommateurs et des investisseurs. Enfin, ces perspectives n'intègrent pas les effets de l'intervention militaire à venir dans le nord du pays, dont le gouvernement intégrera les effets dans son cadrage macro économique au fur et à mesure que les informations seront disponibles.

B. Mettre en œuvre une politique budgétaire visant à maintenir la stabilité macroéconomique

18. Dans le domaine budgétaire, dans l'attente d'une reprise de l'aide budgétaire par les PTF, le gouvernement continuera à mener une politique prudente visant à inscrire les dépenses sous son contrôle en équilibre avec les ressources sur lesquelles il peut raisonnablement compter. Dans cet esprit, le gouvernement a introduit au début du mois d'octobre 2012 un projet de Loi de finances rectificative (PLFR) pour 2012 et un projet de Loi de finances (PLF) pour 2013 qui sont basés sur des efforts volontaristes de mobilisation des ressources internes mais font abstraction d'une reprise de l'aide des PTF en 2012 et en 2013.

Politique budgétaire en 2012

19. Le PLFR 2012 table sur des recettes et dons de 18,0 pour cent de PIB (20,5 pour cent de PIB dans la loi initiale), des recettes fiscales nettes de 15,0 pour cent de PIB (15, 1 pour cent du PIB dans la loi initiale), des dépenses totales et prêts nets de 18,5 pour cent de PIB (23,4 pour cent de PIB dans la loi initiale), un déficit global base caisse dons inclus de 0,8 pour cent de PIB (3,1 pour cent de

PIB dans la loi initiale), et un déficit du solde de base ² de 1,0 pour cent de PIB (1,2 pour cent de PIB dans la loi initiale).

20. Lors d'un contrôle budgétaire en novembre effectué avec les services du Fonds, des risques sont apparus par rapport aux montants retenus pour certains postes dans le PLFR 2012 :

- manque à gagner des recettes de TVA intérieure à concurrence de 10 milliards de FCFA (par rapport au montant prévu de 130 milliards de FCFA) ;
- dépassement probable des crédits à rembourser de TVA de 10 milliards de FCFA (par rapport au montant prévu de 25 milliards de FCFA) ;

nécessité d'augmenter le transfert à la société EDM de 10 milliards de FCFA (par rapport au montant prévu de 20 milliards de FCFA prévu) ; EDM souffre d'un déséquilibre structurel entre le prix de vente et le prix de revient de l'électricité et a un besoin urgent de trésorerie afin de régler ses arriérés à l'égard de ses fournisseurs de pétrole;³ et

nécessité d'augmenter le service de la dette extérieure de 5 milliards de FCFA (par rapport au montant prévu de 49,8 milliards de FCFA).

21. Le gouvernement a en conséquence décidé d'augmenter le transfert à la société EDM d'un montant de 10 milliards de FCFA, de procéder à un audit de la société pour identifier des pistes éventuelles pour améliorer sa gestion, et d'augmenter de manière progressive les prix de l'électricité afin d'éliminer le subside à la consommation d'électricité, à l'instar de l'élimination progressive des subsides au gaz de cuisine et de l'augmentation de la fiscalité pétrolière entamées en 2012 (¶14). Il a également identifié des dépenses pour un montant de 25 milliards de FCFA (dont 20 milliards dépenses courantes et 5 milliards de dépenses d'investissement) dans le projet de loi de finance rectificative 2012 à réduire au cas où les risques identifiés venaient à se matérialiser.

22. A l'occasion de ce contrôle budgétaire, il est également apparu que les PTF sont occupés à exécuter des dépenses sous la forme de projet pour des montants nettement supérieurs à ceux annoncés dans le PLFR 2012. En effet, les dépenses exécutées sous formes de projets sont maintenant estimées à 1,2 pour cent de PIB (dont 0,3 pour cent de PIB financés par des dons et 0,9 pour cent de PIB par des prêts) contre 0,1 pour cent de PIB dans le PLFR 2012. Le gouvernement inclura les montants réalisés sous forme de projets en 2012 dans le projet de Loi de règlement relatif à la Loi de finances 2012.

² Depuis 2012, la définition du solde de base au sens du programme avec le FMI est alignée sur la nouvelle définition du solde de base de l'UEMOA, à savoir : recettes (y compris les ressources provenant de l'Initiative PPTE) plus les dons destinés à l'appui budgétaire général moins les dépenses courantes et les dépenses en capital sur financement intérieur.

³ En 2012, le prix de vente moyen de l'électricité est estimé à 91 FCFA/kWh et le prix de revient à 119 FCFA/kWh.

23. Le gouvernement s'engage à ne pas augmenter les arriérés sur la dette extérieure au-delà de 29 milliards de FCFA (113), le stock des arriérés extérieurs à la mi-novembre 2012 (indicateur, Tableau 3).

Politique budgétaire en 2013

24. Le PLF 2013 prévoit des dépenses totales et prêts nets de 18,2 pour cent du PIB en équilibre avec les recettes fiscales et non fiscales, et un solde de base très proche de l'équilibre. Les recettes fiscales nettes sont estimées progresser de 14,6 pour cent de PIB en 2012 à 15,3 pour cent de PIB en 2013 en raison de l'augmentation de la fiscalité pétrolière à concurrence de 25 pour cent en 2013 par rapport au niveau observé à la fin de l'année 2012 et d'efforts redoublés pour améliorer la perception des recettes fiscales, douanières, et domaniales (1131-34).

25. Lors du contrôle budgétaire effectué avec les services du FMI, il est également apparu qu'il subsistait un écart de financement de 55 milliards de FCFA (110 millions de \$ ou 1,0 pour cent de PIB) pour financer la politique budgétaire en 2013, en raison, principalement, des conclusions suivantes relatives à l'examen des hypothèses du PLF 2013 :

- révision à la baisse des objectifs de recettes de la Direction générale des impôts (DGI) de 6 milliards de FCFA (par rapport au montant prévu de 521 milliards de FCFA) ;
- révision à la hausse des crédits de TVA à rembourser de 10 milliards de FCFA (par rapport au montant prévu de 30 milliards de FCFA) ; et
- révision à la hausse du service de la dette extérieure de 23 milliards de FCFA (par rapport au montant prévu de 35 milliards de FCFA).

26. Le gouvernement espère pouvoir compter sur la reprise de l'aide budgétaire des bailleurs pour couvrir cet écart de financement en 2013. En attendant que des aides budgétaires d'un tel montant soient confirmées, le gouvernement gèlera des dépenses d'investissement prévues dans le PLF 2013 à due concurrence, et a informé l'Assemblée nationale de la liste de ces dépenses avant le vote du PLF 2013.

27. A l'occasion de ce contrôle budgétaire, il est également apparu que les partenaires techniques et financiers du Mali s'apprêtent à exécuter des dépenses exécutées sous la forme de projet pour des montants nettement supérieurs à ceux annoncés dans le PLF 2013. En effet, les dépenses exécutées sous formes de projets sont maintenant projetées à 3,1 pour cent de PIB (dont 1,1 pour cent de PIB financés par des dons et 2,0 pour cent de PIB par des prêts) contre zéro dans le projet de Loi de finances 2013. Le gouvernement reverra à la hausse le montant de ces dépenses dans un projet de Loi de finances rectificative 2013 qu'il introduira dès que possible à l'Assemblée nationale.

28. Dans ces circonstances difficiles qui ont conduit à augmenter les dépenses militaires d'un tiers dans le projet de loi de finances 2013 par rapport au projet de loi de finances rectificative 2012, le gouvernement accordera néanmoins une priorité aux dépenses des Ministères de l'Education de Base, de l'Education Secondaire et Supérieure et de la Recherche Scientifique, de la Santé, et du Développement Social, conformément au Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR) pour la période 2012-17 adopté en décembre 2011. En conséquence il s'engage à maintenir ces dépenses au dessus d'un plancher en 2013 (Tableau 3).

29. Pour assurer la qualité de la forte augmentation des dépenses militaires projetées, le gouvernement, avec l'assistance des experts en gestion financière publique de la Banque mondiale, procédera à une évaluation des dépenses publiques et de la gestion financière des forces de défense et de sécurité afin d'accroître la performance de cette gestion, renforcer l'efficacité des forces dans ce domaine et diminuer les risques fiduciaires.

30. Le gouvernement s'engage à ne pas accumuler de nouveaux arriérés extérieurs en 2013 (indicateurs, Tableau 3). De plus, il s'engage à régler les arriérés sur sa dette extérieure (T24) dès que sa situation financière le permettra.

C. Maintenir le cap vers l'amélioration de la gestion des finances publiques

31. En attendant la reprise de l'assistance technique, le gouvernement continuera à améliorer la gestion des finances publiques, en particulier en remédiant aux faiblesses mises en lumière par l'évaluation PEFA en 2011. Cette évaluation a mis en évidence des progrès du système de gestion des finances publiques du Mali en matière de crédibilité, d'exhaustivité et de transparence du budget, et de préparation et d'exécution des lois de finances. Elle souligne néanmoins des faiblesses persistantes concernant le recouvrement des impôts, le règlement de la dette intérieure, la gestion de la trésorerie, la comptabilité, le rapportage et le contrôle externe. Le gouvernement poursuit la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'amélioration et la modernisation de la gestion des finances publiques (PAGAM/GFP II) couvrant la période 2011-15, quoiqu'avec des priorités plus ciblées et un budget substantiellement réduit (de 11 milliards, ou 22 millions de \$, à 2,2 milliards de FCFA, ou 4,4 millions de \$).

Réformer la politique fiscale

32. Dans le contexte délicat que connaît le pays actuellement, le gouvernement entend préparer le terrain pour la mise en œuvre progressive des mesures fiscales suivantes :

- *Identification et réduction progressive des exonérations :*
 - à commencer par le projet de la Loi de finances 2013, annexion dans les projets de Lois de finance d'un tableau reprenant toutes les exonérations incluses dans le Code général des impôts, le Code des douanes, le Code des Investissements, les Code Miniers et toutes les autres lois ou décisions du gouvernement comportant des avantages fiscaux , leur base légale et date de mise en œuvre, et une estimation de leur manque à gagner pour les recettes de l'Etat (repère structurel, tableau 2);
 - réduction progressive, dans la mesure du possible, des exonérations.
- *Préparation d'une stratégie pour ajuster les prix domestiques de l'énergie (produits pétroliers et électricité) à l'évolution des prix internationaux du pétrole.* Cette stratégie comprend les éléments suivants :
 - à commencer par le projet de la Loi de finances 2013, présentation dans les projets de lois de finances d'une estimation des conséquences pour le budget de l'Etat d'une absence d'ajustement des prix des produits pétroliers et de l'électricité (repère structurel, tableau 2) ;
 - adoption avant fin février 2013, de mesures pour ajuster les prix domestiques de l'énergie (produits pétroliers et électricité) à l'évolution des prix internationaux :
- *Préparation par l'ONAP, la DGD, et les autres services concernés de différentes options pour ajuster les prix des produits pétroliers, des mesures d'accompagnement pour minimiser les conséquences sociales, et une politique de communication à l'égard de l'opinion publique, à la lumière des propositions préparées par l'ONAP en février 2010, des recommandations du département des finances publiques du FMI lors du séminaire organisé à la Commission de l'UEMOA en septembre 2011, et de la note analytique présentée par la mission du FMI en mars 2012;*
- engagement par les autorités maliennes, la société EDM et la Commission de régulation de l'eau et de l'électricité (CREE), dans le cadre de leurs missions et responsabilités respectives, à adopter la formule d'indexation des tarifs publics de l'électricité, lancer une campagne de communication à l'égard de l'opinion publique et procéder à un ajustement tarifaire de l'électricité avant fin février 2013.
- élaboration, avec l'assistance des services de la Banque mondiale, de transferts ciblés sur les couches les plus vulnérables de la population qui pourraient être intensifiés en cas de hausse

des prix des produits énergétiques ou alimentaires, en vue de limiter les tensions sociales qui pourraient être associés à une hausse de ces prix.

Réformer les administrations fiscale, douanière et domaniale

33. Une priorité sera accordée à la mise en œuvre des réformes entamées en 2011 pour améliorer de manière durable le fonctionnement et le rendement de la TVA, sur laquelle environ 40 pour cent des recettes fiscales sont assises. A cette fin, les mesures suivantes sont mises en œuvre :

- Un compte du Trésor a été ouvert à la BCEAO le 18 janvier 2011 pour recevoir, d'une part, l'intégralité des recettes de TVA payées par les sociétés minières sur leurs importations, et d'autre part, 10 pour cent des recettes de TVA intérieures. L'alimentation mensuelle de ce compte par la DGI et la DGD a démarré le 1^{er} juin 2011. L'utilisation de ce compte est réservée au remboursement des crédits de TVA. Ce mécanisme permet d'assurer un remboursement effectif et régulier des crédits de TVA dans le respect de la législation communautaire, d'une part, aux sociétés aurifères exportatrices et, d'autre part, à toutes les autres entreprises générant des crédits de TVA. Les montants des crédits de TVA dus aux sociétés aurifères en 2012 sont estimés à 35,6 milliards de FCFA et à 38,5 milliards de FCFA en 2013. La DGI a procédé à une estimation des crédits de TVA accumulés au 31 décembre 2011 à rembourser par l'État en 2012 : ceux-ci s'élèvent à 11,0 milliards de FCFA. Ces montants seront revus en mars 2013 à l'occasion du contrôle budgétaire effectué avec les services du FMI.
- Pour continuer à améliorer la rapidité des remboursements de crédits de TVA, le gouvernement étudiera, d'ici fin février 2013, les mérites de rembourser les crédits de TVA aux sociétés minières par contraction directe, conformément aux règles de la comptabilité publique, à partir du 1^{er} janvier 2014. En vertu de ce principe, la TVA sur les sociétés minières serait collectée, remboursée, et comptabilisée de la manière suivante :
 - encaissement du montant de la TVA sur les entreprises minières non exonérées par la DGD et la DGI ;
 - remboursement direct (sans émission préalable de mandat de paiement) des crédits de TVA par le Trésor Public à partir du compte ouvert à la BCEAO ; et
 - exclusion, des recettes de la DGD, du montant perçu au titre de la TVA sur les entreprises minières et exclusion, des recettes de la DGI, du montant des crédits de TVA des entreprises minières imputables aux transactions intérieures réalisées par celles-ci.
- Le 31 décembre 2011, le système de la retenue à la source de la TVA a été supprimé, sauf pour le Trésor, pour lequel cette suppression interviendra progressivement à partir du 1^{er} janvier 2013. A partir de cette date, le Trésor ne retiendra plus que 40 pour cent de la

TVA à la source, et à partir du 1^{er} janvier 2014, la retenue à la source par le Trésor sera entièrement supprimée. Au mois d'avril 2012, la DGI a adressé un courrier à toutes les entreprises identifiées dont la TVA n'est plus collectée à la source depuis le 1^{er} janvier 2012 pour leur rappeler leurs obligations en matière de déclaration et de paiement de la TVA. La DGI contrôlera mensuellement (deux semaines après la fin du mois) le respect des obligations déclaratives de ces entreprises en matière de TVA et rendra compte chaque trimestre au Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget au sujet du respect de leurs obligations déclaratives.

- A partir du 1^{er} janvier 2013, le seuil d'assujettissement de la TVA sera relevé de 30 à 50 millions de FCFA de chiffre d'affaires pour simplifier la collecte de la TVA (repère structurel, tableau 2). A partir du 1^{er} janvier 2014, ce seuil d'assujettissement sera relevé à 100 millions de FCFA après consultation avec la Commission de l'UEMOA, en coordination avec le changement des seuils de chiffre d'affaires de la Direction des grandes entreprises (DGE) et de la Direction des moyennes entreprises (DME) expliqués ci-après.

34. La DGI, la DGD, la DNDC et la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat (DGABE) poursuivront leurs efforts d'amélioration de l'administration fiscale, douanière, et domaniale :

- *Changement des seuils de chiffres d'affaires de la DGE et de la DME en vue de rationaliser l'administration des contribuables.* En vue d'améliorer la gestion des contribuables et d'élargir le nombre de contribuables gérées par la DGE et la DME, le seuil de la DGE sera relevé de 500 millions à 1 milliard de FCFA de chiffre d'affaires et celui de la DME sera baissé de 150 millions de FCFA à 100 millions de FCFA à partir du 1^{er} janvier 2013 (repère structurel, tableau 2). Ce réaménagement permettra d'améliorer la gestion et le contrôle des entreprises de la DGE, d'augmenter rapidement les contribuables gérés par la DME, et d'améliorer la gestion de la TVA en la confiant entièrement à la DGE et la DME à partir du 1^{er} janvier 2014.
- *Amélioration du système d'enregistrement des contribuables SIGTAS.* La banque de données SIGTAS contient de très nombreuses erreurs de saisies auxquelles il sera remédié d'ici la fin de l'année 2013. Des rapports réguliers seront produits à cet effet.
- *Amélioration de l'administration des contribuables gérées par la DGE.* La DGI prendra toutes les dispositions nécessaires pour augmenter le nombre des contribuables qui payent les impôts par virement bancaire pour toutes les entreprises gérées par la DGE d'ici le 1^{er} janvier 2013.
- *Amélioration de l'administration des contribuables gérés par la DME.* La DGI continuera à accorder une attention particulière au fonctionnement de la DME qui prendra les mesures suivantes : (i) renforcer son portefeuille en vue de porter le nombre de ses contribuables à

au moins 2000 d'ici le 1^{er} janvier 2014 ; (ii) réduire le taux de défaillance déclarative en matière de TVA à moins de 10% d'ici à fin 2013 pour atteindre moins de 5% en fin 2014 ; et (iii) Au titre de l'exercice 2012, porter le taux de couverture du contrôle sur pièce à au moins 20 pour cent de son portefeuille d'ici fin février 2013. La DGI attachera une attention particulière à l'amélioration des locaux et au renforcement du personnel de la DME. La DME emménagera dans des nouveaux locaux d'ici la fin du mois de février 2013.

- *Promouvoir le civisme fiscal.* La DGI a publié en octobre 2011 sur le site du Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget la liste des contribuables gérés, d'une part par la DGE et, d'autre part par la DME, et la met régulièrement à jour, afin que la population puisse constater les résultats des efforts consentis pour élargir la base taxable.
- *Mise en œuvre d'une sélectivité automatique des contrôles douaniers dès que possible.* Pour ce faire, la DGD a mis en place une Cellule technique de gestion des risques qui a accompli jusqu'aux événements de mars 2012 les travaux préparatoires nécessaires à cet effet.
- *Modernisation de la DNDC.* En 2011, la DNDC a mené une étude pour déterminer le potentiel en recettes domaniales et améliorer le recouvrement des dites recettes, et une étude en vue d'élaborer et mettre en application un schéma d'informatisation. La DNDC collecte la taxe de plus-value sur la cession d'actifs immobiliers réalisée par les particuliers depuis le 1^{er} octobre 2011. Elle poursuivra les activités de mise en place du cadastre et mettra en place un système d'archivage sécurisé.
- *Modernisation de la DGABE.* Le MEFB modernisera la DGABE par l'introduction d'outils modernes de gestion comme la Gestion Axée sur les Résultats (GAR)-, une plus grande utilisation de l'informatique (utilisation du logiciel de comptabilité matières dans les bureaux comptables des ministères et établissements publics), et la mise en œuvre de réformes en vue de meilleurs suivi et valorisation du portefeuille de l'Etat.
- *Instauration d'un contrôle multidisciplinaire.* Le Comité mixte de renseignements et d'investigations économiques et financières (CMRIEF) a été créé le 15 mars 2012 en vue de renforcer l'efficacité du contrôle fiscal et d'identifier de nouveaux contribuables en utilisant, entre autres, toutes les bases de données de contribuables ou d'opérateurs économiques disponibles à la DGI, la DGD, la DNDC, la DGABE et la direction responsable des marchés publics. Le CMRIEF a identifié des redressements possibles évalué à 7 milliards de FCFA dans le secteur des hydrocarbures, et dans le secteur des pièces détachées du secteur automobile, que la DGI ou la DGD vont traiter. En parallèle à cette approche sectorielle, le CMRIEF va comparer la valeur des importations déclarées par les opérateurs dans la banque de données SYDONIA de la DGD avec le niveau de chiffre d'affaires déclaré auprès de la DGI afin d'identifier des contribuables qui pourraient sous-estimer leur bénéfice imposable et

faire rapport des résultats de cette investigation d'ici fin février 2013 (repère structurel, tableau 4).

- *Amélioration de l'enregistrement comptable des recettes fiscales.* La nouvelle application comptable intégrée du Trésor AICE et son interface avec les applications de la DGD (SYDONIA) et de la DGI (SIGTAS) a été mise en service à la Recette générale du District de Bamako (RGD) le 3 janvier 2012. L'interface avec SYDONIA a été interrompue à la suite de la destruction des équipements informatiques de la DGD lors des événements de mars 2012 et sera remise en service dès que possible.

35. Afin de consolider ses efforts de réforme de la fiscalité et des administrations fiscale, douanière et domaniale, le gouvernement introduira, d'ici la fin du mois de février 2013, une demande d'intervention du Fonds fiduciaire thématique du FMI en matière de politique fiscale et d'administration fiscale et douanière en vue de développer un programme pluriannuel d'assistance technique lié à l'obtention de résultats. Afin de développer ses capacités de contrôle des sociétés minières et d'analyser la possibilité d'introduire un taux de surcharge sur les bénéfices résultant de prix exceptionnellement élevés dans le régime fiscal des sociétés minières, le gouvernement introduira également une demande d'intervention du Fonds fiduciaire thématique du FMI en matière de gestion des ressources naturelles.

Améliorer la gestion des dépenses et la transparence des finances publiques

36. Le gouvernement s'engage à transcrire dans la législation et la réglementation maliennes les directives N° 01 et N°05 à 10/2009 de l'UEMOA relatives au code de transparence, aux lois de finances, à la comptabilité publique, à la nomenclature budgétaire, au plan comptable de l'État et au Tableau des opérations financières de l'État (TOFE). L'administration a élaboré des projets de textes transposant ces directives et les a soumis pour avis à la Commission de l'UEMOA. La transposition de la directive N°05 portant lois de finances est achevée et le projet de loi approuvé par le Conseil des Ministres.

37. En application de ces directives, au titre de l'exécution budgétaire de 2012, les engagements de dépenses ordinaires de fonctionnement et des dépenses en capital seront arrêtés le 30 novembre 2012, les engagements des autres dépenses seront arrêtés le 20 décembre, les ordonnancements seront arrêtés le 31 décembre 2012, et la prise en charge des mandats de paiement par les comptables, l'apposition du bon à payer, et la régularisation des dépenses seront arrêtés au 31 janvier 2013. Ainsi, la période complémentaire sera limitée aux opérations comptables et une circulaire de fin de gestion a été publiée le 10 octobre 2012 précisant les dates limites d'engagement et de liquidation dans la perspective d'un arrêt des ordonnancements au 31 décembre 2012.

38. Dans le cadre du programme, le gouvernement souhaite également mener à bien les actions suivantes entamées pour améliorer la gestion de la trésorerie, la comptabilité, et les statistiques des finances publiques :

- *Le Compte unique du Trésor (CUT) à la BCEAO sera progressivement mis en place.* Une étude d'impact du transfert à la BCEAO de l'ensemble des 3.415 comptes de l'Etat tel que défini dans le TOFE dans les banques commerciales (à l'exception des comptes-projets dont la création est explicitement prévue par des conventions signées avec des PTF) a été réalisée et complétée le 15 septembre 2011. Cette étude a conclu que 7 banques sont à même de supporter le transfert immédiat de ces comptes à la BCEAO sans compromettre leur ratio de liquidité, mais que 6 banques connaîtraient une dégradation de ce ratio en dessous du minimum requis. En conséquence, les autorités ont transféré les comptes (à l'exception des comptes-projets) de la RGD, de la Paierie générale du Trésor (PGT), de l'Agence comptable centrale du Trésor (ACCT) et des postes comptables des Trésoriers payeurs régionaux (TPR) à Mopti et Sikasso dans les 7 banques précitées à la BCEAO en décembre 2011. Les autorités se sont données plus de temps pour déterminer la stratégie du transfert des comptes de ces mêmes entités dans les 6 autres banques précitées, ainsi que des comptes (à l'exception des comptes-projets) des autres administrations et des Établissements publics à caractère administratif (EPA) dans toutes les banques commerciales, à la BCEAO.⁴ Mais, à la suite des événements de mars 2012 et de la suspension de l'accès à ses comptes à la BCEAO, le gouvernement a décidé de rouvrir les comptes des entités précitées dans les 7 banques commerciales. Le gouvernement a décidé d'attendre la résolution de la crise politico-militaire avant de progresser plus en avant vers la mise en place du CUT. Entretemps, les comptes dormants de l'Etat dans le secteur bancaire seront transférés au CUT d'ici la fin février 2013. Le Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget arrêtera les conditions d'ouverture, de fonctionnement et de fermeture des comptes bancaires des organismes publics. Une convention entre le Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget, et la BCEAO pour la tenue du CUT sera finalisée.
- *La mise en œuvre de la nouvelle application comptable intégrée du Trésor AICE se poursuivra.* Elle sera déployée à la Trésorerie générale de Koulikoro avant fin janvier 2013 et à l'ACCT avant fin de l'année 2013. Le déploiement d'AICE à l'ACCT permettra de produire tous les états comptables statistiques consolidés des entités de l'Etat qui lui seront reliés, dont la balance des comptes intégrée de l'Etat et le TOFE.
- *La qualité des comptes sera progressivement améliorée.* Les soldes anormalement élevés constatés sur les comptes de liaisons, les comptes de tiers et les comptes financiers des

⁴ Voir paragraphe 33, troisième point du Mémorandum de politiques économiques et financières du 23 novembre 2011 ([Rapport du FMI no 12/3 Mali: Septième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande visant à conclure un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit](#)).

balances générales des comptes de l'ACCT, la PGT et de la RGD ont commencé à être apurés.

- *L'amélioration des statistiques de finances publiques sera poursuivie.* A compter du 31 mai 2011, des modifications ont été apportées au TOFE comme précisé dans le Protocole d'accord technique (PAT, ¶25). Des efforts seront faits pour réduire le montant de l'écart statistique nécessaire pour réconcilier le solde global enregistré et son financement. Le Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget, et la BCEAO travailleront étroitement ensemble afin que la BCEAO continue à produire une position nette du gouvernement au sens étroit couvrant les transactions reprises dans le TOFE (PAT, ¶6).
- *Le suivi de la Position nette du gouvernement à l'égard du système bancaire (PNG) sera renforcé.* D'ici le 28 février 2013, la Direction nationale de la trésorerie et de la comptabilité publique (DNTCP) étudiera en détail tous les postes de la PNG au 31 décembre 2012 et identifiera parmi tous les postes de la PNG de l'Etat au sens large tel qu'utilisé par la BCEAO en vertu des dispositions communautaires, tous les postes qui font partie de la position nette du gouvernement au sens étroit (PAT, ¶6) et, parmi ceux-ci, les avoirs de l'Etat dans le système bancaire qui sont disponibles pour des opérations de trésorerie en 2013 (repère structurel, tableau 4).
- *Le suivi des délais de paiement sera renforcé, afin d'éviter la constitution d'arriérés.* Le logiciel de gestion des dépenses (PRED5) sera utilisé pour suivre les délais d'exécution des mandats de paiement et s'assurer que les paiements soient effectués si possible moins de 90 jours après la liquidation des dépenses. Des tableaux mensuels seront produits à cet effet (repère structurel, tableau 4).
- *Des plans de trésorerie prospectifs seront préparés tous les mois.* La Direction nationale de la trésorerie et de la comptabilité publique (DNTCP) préparera tous les mois à compter du mois de janvier 2013 un plan de trésorerie prospectif couvrant les douze prochains mois.

39. Les mesures suivantes seront prises en vue d'améliorer progressivement les procédures de budgétisation et de suivi de l'exécution des crédits d'investissement :

- *Le projet de Loi de finances 2013 a introduit la budgétisation des autorisations d'engagements (AE) et des crédits de paiements (CP) se rapportant aux dépenses trisannuelles d'investissements publics.* Sur cette base, le Ministère de l'économie et des finances organisera le suivi de la consommation des AE et CP dans le logiciel de gestion des dépenses PRED5.
- *La procédure de reports des CP sera rendue effective dans un régime transitoire préparant l'application complète du régime des reports prévu par les directives de l'UEMOA.* Ce régime transitoire autorise le report des CP, dès lors que ces reports sont gagés (c.-à-d. couverts par

des financements correspondants ou des économies du budget de l'année suivante) et prévus dans le plan de trésorerie de l'année suivante. Les reports des CP non gagés sont autorisés en outre dans la limite de 10 pour cent des crédits initiaux du budget d'investissement sur ressources internes sous réserve de l'existence des financements dans le plan de trésorerie de l'année suivante. Les CP afférents aux dépenses liquidées et non ordonnancées sont reportés en priorité dans la limite du plafond précité ; au-delà de ce plafond, les autorités devront préparer une loi de finances rectificative. Les modalités de mise en œuvre des reports comprendront un décret pris par le Conseil des Ministres avant le 31 mars de l'année suivante qui indiquera : (i) les CP non ordonnancés au 31 décembre annulés dans l'exercice précédent et reportés sur l'exercice suivant dans les conditions citées ci-dessus; et (ii) les CP annulés et non reportés.

- *D'ici 2014, la procédure de reports de CP sera rendue effective dans un régime prévoyant l'application complète du régime des reports prévu par les directives de l'UEMOA, n'autorisant que le report des CP gagés et prévus dans le plan de trésorerie.*

Renforcer le contrôle interne et externe

40. *Les structures de contrôle internes seront renforcées.* Les structures de contrôle interne et externe ont relevé de nombreuses faiblesses administratives dans la gestion des finances publiques au Mali. Au plan interne, le Contrôle Général des Services Publics a notamment mis l'accent sur l'insuffisance de manuels de procédure et de leur utilisation dans l'administration. En vue de corriger ces faiblesses, le gouvernement a adopté en août 2011 une stratégie nationale de contrôle interne couvrant la période 2011-15 qu'il mettra en œuvre avec l'appui de plusieurs de ses partenaires techniques et financiers. De même, au plan externe, le Bureau du vérificateur général a attiré l'attention sur d'importants montants en instance de recouvrement pour le Trésor public. Les effectifs de la section des comptes de la Cour suprême seront renforcés. Cette section sera transformée en une Cour des comptes conformément à la directive de l'UEMOA en la matière dès que possible.

41. *La production et l'audit des comptes annuels de l'État seront accélérés.* La section des comptes de la Cour suprême met en œuvre une stratégie d'apurement des comptes sur la base de l'évaluation de la situation des comptes produits par la DNTCP. Pour les comptes publics antérieurs à 1992, le gouvernement a adopté un projet de loi de validation le 29 juin 2011 que l'Assemblée nationale a approuvé le 3 janvier 2013. La section des comptes a examiné les comptes publics des exercices de 1992 à 2008. L'Assemblée nationale a voté les lois de règlement pour les exercices 2008 et 2009. Le gouvernement a soumis les projets de loi de règlement pour les exercices 2010 et 2011 à l'Assemblée nationale. Il adoptera le projet de loi de règlement pour l'exercice 2012 avant fin 2013, conformément aux directives communautaires en la matière.

Mener une politique d'endettement soutenable

42. La dernière analyse de viabilité de la dette effectuée avec les services du FMI et de la Banque mondiale conclut que le risque de surendettement reste modéré. Cette analyse confirme également que la viabilité de la dette reste fort sensible aux cours de l'or (qui concentre les $\frac{3}{4}$ des exportations et dont la production diminuera à moyen terme), aux conditions financières de l'endettement, et à la poursuite de politiques budgétaires soutenables. Dès lors, le gouvernement réitère son engagement de couvrir ses besoins de financement extérieurs par des dons et pour le solde par des emprunts dont le taux de concessionnalité s'élève au minimum à 35 pour cent (indicateur continu, Tableau 3).

43. La gestion de la dette intérieure sera renforcée. Pour ce faire, le Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget a confié à la Direction générale de la dette publique (DGDP) la tâche de faire l'inventaire de toutes les conventions d'endettement intérieur et de garantie d'engagement de dette intérieure pris par l'État afin d'inclure leurs échéanciers dans les données de la dette publique et les lois de finances. La DGDP a commencé son travail d'inventaire auprès des banques de la place. Ce travail a déjà permis d'identifier des engagements directs et indirects de l'État vis-à-vis du secteur bancaire de 238,1 milliards de FCFA (4,7 pour cent du PIB) au 31 décembre 2011 dont 32,3 milliards (0,7 pour cent de PIB) de montants échus et impayés. Un échéancier de paiement est en cours de négociation avec les créanciers et pour le paiement duquel 7,5 milliards de FCFA ont été inscrits dans le PLFR 2012 et 9,2 milliards dans le PLF 2013.

SUIVI DU PROGRAMME

44. Le programme fera l'objet d'une évaluation sur la base d'indicateurs à fin décembre 2012, et fin mars, juin, septembre, et décembre 2013 (Tableau 3), d'indicateurs continus, et de repères structurels (Tableau 4). Les indicateurs sont définis dans le PAT qui précise également la nature et la fréquence des informations à fournir pour un bon suivi du programme.

Tableau 1. Mali: Critères de réalisation et indicateurs pour décembre 2011 et 2012¹

	2011				2012												
	Déc.				Mars				Juin				Sept.				Déc.
	Critères de réalisation ²	Ajustés	Est.	Statut	Indicateurs ²	Ajustés	Est.	Statut	Critères de réalisation ²	Ajustés	Est.	Statut	Indicateurs ²	Ajustés	Est.	Statut	Critères de réalisation ²
	(en milliards de FCFA)																
Critères de réalisation																	
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État (plafond) ³	74.1	70.1	64.1	Respecté	63.4	-16.3	72.8	Pas respecté	70.7	92.4	100.0	Pas respecté	82.8	63.9	132.6	Pas respecté	63.8
Hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs (plafond) ⁴	0.0		3.5	Pas respecté	0.0		5.3	Pas respecté	0.0		14.1	Pas respecté	0.0		20.6	Pas respecté	0.0
Nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État à des conditions non concessionnelles (plafond) ^{4,5}	0.0		0.0	Respecté	51.1		0.0	Respecté	51.1		0.0	Respecté	51.1		0.0	Respecté	51.1
Recettes fiscales brutes (plancher)	768.0		768.3	Respecté	219.1		178.5	Pas respecté	438.1		394.1	Pas respecté	657.2		587.2	Pas respecté	876.2
Indicateurs																	
Solde budgétaire de base (plancher)	-129.4		-112.2	Respecté	-0.8	-18.1	-53.7	Pas respecté	-7.9	-32.9	-29.6	Respecté	-6.2	-31.2	8.6	Respecté	-21.1
Solde budgétaire de base sous-jacent (plancher)	-73.5		-79.7	Pas respecté	3.2	-14.1	-44.9	Pas respecté	0.1	-24.9	12.2	Respecté	5.8	-19.2	24.4	Respecté	-5.1
Dépenses prioritaires (plancher)	352.0		358.7	Respecté	61.2		75.5	Respecté	135.4		148.6	Respecté	250.1		234.8	Pas respecté	405.3
<i>Pour mémoire:</i>																	
Aide budgétaire extérieure	140.5		141.9		17.3		0.0		27.1		0.0		80.4		0.0		88.5
Dons au titre de l'aide budgétaire générale	49.2		55.7		17.3		0.0		27.1		0.0		46.4		0.0		46.4
Instances de paiement (-)	4.2		2.2		-41.3		45.6		-20.3		-14.4		-46.9		-6.0		0.0
Remboursements d'impôts (-)	-37.0		-34.1		-10.0		-3.5		-20.0		-20.2		-30.0		-27.3		-40.0
Remboursement d'arriérés (-)	-12.3		-9.2		-3.6		0.0		-7.1		-9.4		-10.7		-10.4		-14.2
Sources: autorités maliennes; et projections des services du FMI.																	
¹ Chiffres cumulés depuis le début de l'année. Les cibles non continues à fin mars et fin septembre sont des indicateurs quantitatifs. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) du 23 novembre 2011 pour les définitions.																	
² Rapport du FMI no 12/3 Mali: Septième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande visant à conclure un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.																	
³ Les cibles pour ce critère de réalisation ou indicateur quantitatif sont ajustées en fonction de l'aide budgétaire extérieure, des instances de paiement, des remboursements de crédits de TVA, et des remboursements d'arriérés. Voir PAT du 23 novembre 2011 pour plus de détails.																	
⁴ Ces critères de réalisation seront suivis sur une base continue depuis le début de l'année.																	
⁵ A partir de 2012, ce plafond s'applique pour la période 2012-14.																	

Tableau 2. Mali : Repères structurels pour les première et deuxième revues du programme FEC

Mesures	Echéance	Motif macroéconomique	État d'avancement
Dans le contexte de la première revue du programme			
Transférer les comptes (à l'exception des comptes-projets) de la Recette générale du District de Bamako (RGD), de la Paierie générale du Trésor (PGT), de l'Agence comptable centrale du Trésor (ACCT) et les postes comptables des Trésoriers payeurs régionaux (TPR) à Mopti et Sikasso dans certaines banques à la BCEAO comme indiqué au 133, troisième point, du MPEF.	31 décembre 2011	Améliorer la gestion de la trésorerie	Mis en oeuvre partiellement
Préparer des formules d'ajustement des prix intérieurs du pétrole et de l'électricité en fonction des prix internationaux du pétrole.	29 février 2012	Améliorer les recettes fiscales	Mis en oeuvre
Instituer une unité de renseignement fiscal regroupant des agents de la Direction générale des impôts (DGI) et de la Direction générale des douanes (DGD) chargée de recueillir des renseignements et d'effectuer des vérifications conjointes, en se servant notamment des bases de données des douanes et du fisc ainsi que de celles des administrations des dépenses publiques, afin d'auditer les déclarations d'impôt et de recenser de	29 février 2012	Améliorer les recettes fiscales	Mis en oeuvre
Analyser les forces et les faiblesses du processus actuel de sélection, budgétisation, suivi de la mise en oeuvre, et évaluation a posteriori des projets d'investissement public en infrastructure, et élaborer des recommandations pour améliorer ce processus.	29 février 2012	Améliorer la gestion des investissements publics	Mis en oeuvre
Dans le contexte de la deuxième revue du programme			
Faire figurer, dans le projet de Loi de finances 2013 soumis au parlement, un tableau reprenant: (i) toutes les exonérations incluses dans le Code général des impôts, le Code des douanes, le Code des Investissements, les Code Miniers et toutes les autres lois ou décisions du gouvernement comportant des avantages fiscaux; (ii) leur base légale et date de mise en oeuvre; et (iii) une estimation de leur manque à gagner pour les recettes de l'Etat.	30 septembre 2012	Améliorer les recettes fiscales	Mis en oeuvre en novembre 2012
Faire figurer, dans le projet de budget soumis au parlement, un tableau présentant une estimation du coût budgétaire du non-ajustement des prix intérieurs du pétrole et de l'électricité en fonction des prix internationaux du pétrole.	30 septembre 2012	Améliorer les recettes fiscales	Mis en oeuvre
Mettre en oeuvre la budgétisation des autorisations d'engagements (AE) et des crédits de paiements (CP) se rapportant aux dépenses triennales d'investissements publics, conformément aux modalités expliquées dans le 128, premier et deuxième points, du MPEF.	30 septembre 2012	Améliorer la gestion des investissements publics	Mis en oeuvre en novembre 2012
Adopter les textes réglementaires pour fixer le seuil de chiffre d'affaires de la Direction des grandes entreprises (DGE) à 1 milliard de FCFA et celui de la Direction des moyennes entreprises (DME) à 50 millions de FCFA et relever le seuil de la TVA à 50 millions de FCFA partir du 1er janvier 2013.	31 octobre 2012	Augmenter les recettes fiscales	Mis en oeuvre en novembre 2012

Source: autorités maliennes.

Tableau 3. Mali: Indicateurs pour décembre 2012 et 2013 ¹

	2012	2013			
	Dec.	Mars	Juin	Sept.	Dec.
	(en milliards de FCFA)				
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État (plafond) ²	107	29	28	8	7
Hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs (plafond) ³	29	0	0	0	0
Nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État à des conditions non concessionnelles (plafond) ³	0	0	0	0	0
Recettes fiscales brutes (plancher)	807	182	413	671	909
Solde budgétaire de base (plancher) ⁴	-55	-15	20	0	-5
Dépenses prioritaires (plancher)	243	38	89	175	296
<i>Pour mémoire:</i>					
Aide budgétaire extérieure	4	0	0	0	0
Dons au titre de l'aide budgétaire générale	4	0	0	0	0
Instances de paiement (-)	4	0	-20	-20	0
Remboursements d'impôts (-)	-41	-9	-20	-32	-44
Remboursement d'arriérés (-)	-21	-4	-8	-11	-15
Sources: autorités maliennes; et projections des services du FMI.					
¹ Chiffres cumulés depuis le début de l'année. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions.					
² Les cibles pour cet indicateur sont ajustées en fonction de l'aide budgétaire extérieure, des instances de paiement, des remboursements de crédits de TVA, et des remboursements d'arriérés. Voir PAT pour plus de détails.					
³ Ces indicateurs seront suivis sur une base continue depuis le début de l'année.					
⁴ Les cibles pour cet indicateur sont ajustées en fonction des dons au titre de l'aide budgétaire et des remboursements d'impôts.					

Tableau 4. Mali: Repères structurels pour 2013		
Mesures	Échéance	Raison d'être macroéconomique
Produire, à l'aide du logiciel de gestion des dépenses PRED 5, des rapports mensuels qui suivent les délais entre l'émission des ordres de paiement et les paiements.	28/2/2013	Empêcher l'accumulation d'arriérés
Faire produire, par le Comité mixte de renseignements et d'investigations économiques et financière (CMRIEF), un rapport comparant la valeur des importations déclarées par les opérateurs dans la banque de données SYDONIA de la DGD avec le niveau de chiffre d'affaires déclaré auprès de la DGI afin d'identifier des contribuables qui pourraient sous-estimer leur bénéfice imposable.	28/2/2013	Accroître les recettes fiscales
Préparation d'un rapport par la Direction Nationale de la Trésorerie et de la Comptabilité Publique (DNTCP) sur la Position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire (PNG) au 31 décembre 2012 qui étudiera en détail tous les postes de la PNG et identifiera, parmi tous les postes de la PNG de l'Etat au sens large tel qu'utilisé par la BCEAO en vertu des dispositions communautaires, tous les postes qui font partie de la position nette du gouvernement au sens étroit et, parmi ceux-ci, les avoirs de l'Etat dans le système bancaire qui sont disponibles pour des opérations de trésorerie en 2013.	28/2/2013	Améliorer la gestion de trésorerie

Table 5. Mali : Opérations financières consolidées de l'administration, 2013

	Mars	Juin	Septembre	Decembre
	(en milliards de FCFA)			
Recettes et dons	219.6	495.7	793.4	1,079.2
Recettes totales	204.4	465.3	747.7	1,018.3
Recettes budgétaires	179.4	415.2	672.6	918.1
Recettes fiscales	172.5	392.9	638.7	865.2
Impôts directs	53.6	128.4	196.6	265.4
Taxes indirectes	118.9	264.6	442.1	599.8
TVA	67.3	154.3	247.3	336.7
Accises sur produits pétroliers	4.2	9.6	14.7	19.9
Droits d'importation	24.4	55.8	85.4	115.3
Autres taxes indirectes	32.1	64.9	126.9	171.4
Remboursements de taxes	-9.2	-20.1	-32.2	-43.5
Recettes non fiscales	6.9	22.3	33.9	52.9
Fonds spéciaux et budgets annexes	25.1	50.1	75.2	100.2
Dons	15.2	30.4	45.6	60.8
Projets	15.2	30.4	45.6	60.8
Budget	0.0	0.0	0.0	0.0
dont : aide budgétaire générale	0.0	0.0	0.0	0.0
dont : aide budgétaire sectorielle	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement)	265.4	537.5	885.8	1,207.6
Dépenses budgétaires	240.8	488.3	812.1	1,109.3
Dépenses courantes	197.5	398.8	587.5	772.6
Traitements et salaires	78.0	155.9	233.9	311.8
Biens et services	64.4	128.8	178.0	232.6
Transferts et subventions	47.3	98.3	152.0	196.6
Intérêts	7.9	15.8	23.6	31.5
dont: intérieurs	2.9	5.8	8.6	11.5
Dépenses en capital	43.3	89.5	224.6	336.8
Financement extérieur	43.3	86.6	130.0	173.3
Financement intérieur	0.0	2.9	94.6	163.5
Fonds spéciaux et budgets annexes	25.1	50.1	75.2	100.2
Prêts nets	-0.5	-1.0	-1.4	-1.9
Solde budgétaire global (hors dons)	-61.0	-72.2	-138.1	-189.3
Solde budgétaire global (dons inclus)	-45.7	-41.8	-92.5	-128.5
Variation des arriérés (inclus avals et cautions)	-3.8	-7.6	-11.3	-15.1
Ajustement base caisse	0.0	-20.0	-20.0	0.0
Solde global (base caisse, dons inclus)	-49.5	-69.3	-123.8	-143.6
Financement	49.6	69.3	69.2	89.0
Financement extérieur (net)	18.7	37.4	56.0	74.7
Prêts	28.1	56.2	84.3	112.5
Prêts projets	28.1	56.2	84.3	112.5
dont: non concessionnelles	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement	-12.3	-24.6	-36.8	-49.1
Allègement de la dette	2.8	5.7	8.5	11.4
Financement intérieur (net)	30.9	31.9	13.1	14.3
Système bancaire	29.1	28.3	7.7	7.0
Banque centrale	7.3	4.9	2.6	0.3
Banques commerciales	21.8	23.4	5.1	6.8
Crédit net à l'État	9.0	8.4	7.9	7.3
Tirages nets FMI	9.0	8.4	7.9	7.3
Avances statutaires	0.0	0.0	0.0	0.0
Autre postes	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres financement domestique	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	5.5	11.0	16.5	22.0
Autre financement	-3.7	-7.4	-11.1	-14.7
Ecart de financement	0.0	0.0	54.6	54.6
<i>Pour mémoire:</i>				
Solde budgétaire de base ²	-14.8	20.1	0.4	-4.7
Aide budgétaire extérieure	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État	29.1	28.3	7.7	7.0

Sources: Ministère de l'économie et des finances; et projection des services du FMI.

¹IMF Country Report No. 12/3 Mali — Seventh Review Under the ECF and Request for a New Three-Year Arrangement Under the ECF.² Recettes totales, plus les dons au titre de l'aide budgétaire générale, plus les revenus provenant de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE, moins les dépenses totales et les prêts nets (base ordonnancement), à l'exclusion des dépenses en capital sur financement extérieur.

PIECE JOINTE II—PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE (PAT)

1. Ce protocole d'accord définit les indicateurs du programme qui accompagne la requête de décaissement au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR) présentés au tableau 3 du Mémoire de politiques économiques et financières (MEFP). Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du Fonds monétaire international (FMI) des données permettant le suivi du programme.

I. DEFINITIONS

2. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la République du Mali et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome et n'entrant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE). La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) communique le champ du TOFE suivant la présentation de la nomenclature des comptes fournie par la BCEAO et le transmet à la banque centrale et aux services du FMI.

II. INDICATEURS

3. Sauf indication contraire, les cibles financières suivantes serviront d'indicateurs à fin décembre 2012, et fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre 2013.

A. Plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État

4. Le **financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État** est défini comme la somme (i) de la position nette du gouvernement au sens étroit telle que définie ci-dessous, et (ii) des financements de l'État à travers l'émission (nette de remboursements) de titres à des personnes physiques ou morales en dehors du système bancaire ou aux banques non-résidentes domiciliées dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA).

5. La **position nette du gouvernement au sens large** est définie comme le solde entre les dettes et les créances du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ de la position nette du Gouvernement est celui utilisé par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) en vertu des dispositions communautaires. Il

implique une définition de l'État qui est plus large que celle précisée au paragraphe 2 et inclut les collectivités locales et certains projets et établissements publics à caractère administratif. Les créances du gouvernement incluent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BCEAO et des banques commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC) et des sociétés d'État qui sont exclus de ce calcul. Les dettes du gouvernement à l'égard du système bancaire comprennent l'ensemble des dettes vis-à-vis de ces mêmes institutions financières. Les dépôts au titre du Fonds de stabilisation du coton et les titres d'État détenus hors du système bancaire malien ne sont pas inclus dans le calcul de la position nette du gouvernement. La position nette du gouvernement est calculée par la BCEAO.

6. La **position nette du gouvernement au sens étroit** est définie comme le solde entre les dettes et les créances du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ de la position nette du Gouvernement au sens étroit est celui défini au paragraphe 2. La position nette du gouvernement au sens étroit est calculée par la BCEAO.

Facteurs d'ajustement

7. Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché à l'État fera l'objet d'un ajustement positif si l'**aide budgétaire extérieure** est inférieure aux prévisions du programme. L'aide budgétaire extérieure est définie comme les dons et prêts et les opérations d'allègement de la dette (hors dons et prêts projets, appui budgétaire sectoriel, ressources FMI et allègement de la dette au titre du PPTE, mais incluant l'appui budgétaire général). Le facteur d'ajustement sera appliqué au taux de 100 % jusqu'à un seuil de 25 milliards de FCFA et au taux de 0 % pour des montants supérieurs.

8. Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État fera l'objet d'un ajustement positif (négatif) si le **montant net de réduction des instances de paiement** est supérieur (inférieur) aux montants programmés (MPEF, Tableau 3). Les instances de paiement sont définies comme les ordres de paiement non payés par la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) dans le cadre de l'exécution budgétaire ou sur les comptes de correspondants et déposants divers, quelle que soit leur ancienneté.

9. Enfin, le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État sera ajusté à la hausse (à la baisse) pour le **paiement des crédits de TVA, d'autres**

remboursement d'impôts et des arriérés audités relevant d'exercices antérieurs qui sont supérieurs (inférieurs) aux montants programmés (MPEF, Tableau 3).

B. Non accumulation d'arriérés de paiements publics extérieurs

10. L'encours des arriérés de paiements extérieurs est défini comme la somme des paiements dus et non payés sur les engagements extérieurs de l'État et la dette extérieure détenue ou garantie par l'État. La définition de dette extérieure présentée au paragraphe 11 (a) s'applique ici.

11. Dans le cadre du programme, le gouvernement s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs (sauf cas de dettes en cours de renégociation ou de rééchelonnement). Le critère de réalisation de non-accumulation des arriérés de paiements extérieurs sera appliqué sur une base continue pendant la durée du programme.

C. Plafond sur la dette extérieure non-concessionnelle à échéance d'un an ou plus et sur la dette extérieure à court terme contractées ou garanties par l'État et/ou les entreprises publiques

12. **Définition de la dette.** La définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/140), ultérieurement amendée le 31 août 2009 par la décision du Conseil d'administration n° 14416-(09/91) :

- a) la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment:
 - i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);

- ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
 - iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.
- b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

13. **Dette garantie.** La garantie d'une dette par l'État s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

14. **Dette concessionnelle.** Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %⁵ l'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée par décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette. ⁶ Les taux d'actualisation utilisés à cet effet sont les taux d'intérêt commerciaux de référence (TCIR) propres à chaque devise considérée publiés par l'OCDE. ⁷ Les TCIR moyens sur dix ans sont utilisés pour calculer la valeur actuelle et donc l'élément don des crédits dont l'échéance est d'au moins 15 ans. Les TCIR moyens sur six mois sont utilisés pour les crédits

⁵La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

⁶Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.

⁷Dans le cas des prêts libellés en devises pour lesquelles l'OCDE ne calcule pas le TCIR, le calcul de l'élément don doit être basé sur le TCIR composite (moyenne pondérée) des monnaies entrant dans la composition du DTS.

dont l'échéance est plus courte. Les marges correspondant aux différentes périodes de remboursement (0,75 % jusqu'à 15 ans, 1 % entre 15 et 19 ans, 1,15 % entre 20 et 29 ans et 1,25 % à partir de 30 ans) s'ajoutent aux TCIR moyens sur 10 ans ou sur six mois.

15. **Dettes extérieures.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayée en une autre monnaie que le franc CFA. Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA.

16. **Critères d'évaluation afférents à la dette.** Les critères d'évaluation se rapportent aux nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'État, la société Énergie du Mali (EDM) et la Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) tant qu'elle est détenue majoritairement par l'État. Les critères s'appliquent aux dettes et obligations contractées ou garanties pour lesquelles aucune somme n'a encore été reçue. Ils s'appliquent aussi à la dette privée pour laquelle une garantie officielle a été accordée, qui constitue donc une obligation conditionnelle de l'État. Les indicateurs font l'objet d'un suivi continu. Aucun facteur d'ajustement ne s'applique à ces indicateurs.

17. **Dispositions spéciales.** Les indicateurs ne s'appliquent pas : i) aux opérations de rééchelonnement de dette existante au moment de l'approbation de l'accord; ii) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) liés aux importations ; iii) aux emprunts extérieurs de la Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) garantis par les recettes d'exportation de coton; et (iv) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) contractés par EDM pour financer l'achat de produits pétroliers.

18. **Transmission des informations.** L'État informera les services du FMI dès qu'un nouvel emprunt extérieur est contracté ou garanti, en précisant les conditions, mais au plus tard dans les deux semaines suivant la signature du contrat.

D. Niveau plancher sur les recettes fiscales brutes

19. Les recettes fiscales brutes de l'État sont définies comme celles apparaissant dans le TOFE, et comprennent toutes les recettes fiscales du budget national, avant déduction des remboursements fiscaux générés au cours de l'année, notamment les crédits de TVA accumulés.

E. Niveau plancher sur le solde budgétaire de base

20. Le solde budgétaire de base est défini comme la différence entre les recettes totales nettes, augmentées des dons budgétaires (appui budgétaire général) et des ressources PPTTE, et les

dépenses totales ordonnancées augmentées des prêts nets, hormis les dépenses d'investissement financées par les créanciers ou donateurs, conformément à la définition du solde budgétaire de base dans les textes de l'UEMOA (Acte additionnel N° 05/2009/CCEG/UEMOA du 17 mars 2009, portant modification de l'Acte n°04/1999 relatif au Pacte de convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité).

Facteur d'ajustement

21. Le plancher sur le solde budgétaire de base fait l'objet d'un ajustement négatif si les **dons budgétaires (appui budgétaire général)** sont inférieurs aux prévisions du programme. Le facteur d'ajustement sera appliqué au taux de 100% jusqu'à un seuil de 25 milliards de FCFA et au taux de 0% pour des montants supérieurs.

22. Enfin, le plancher sur le solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse (à la hausse) pour le **paiement des crédits de TVA et d'autres remboursement d'impôts** qui sont supérieurs (inférieurs) aux montants programmés (MPEF, Tableau 3).

F. Plancher sur les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté

23. Les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté sont définies comme la somme des dépenses des secteurs de l'éducation de base, l'éducation secondaire et supérieure, la recherche scientifique, la santé, et le développement social. Elles excluent les dépenses en capital financés par les partenaires techniques et financiers extérieurs sous forme de projets.

III. MESURES STRUCTURELLES

24. Les informations concernant la mise en place des mesures retenues comme repères structurels seront communiquées aux services du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en application.

25. A compter du 31 mai 2011, des **modifications** ont été apportées **au Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE)** comme précisé ci-après. Les recettes et les dépenses portées sur des comptes d'imputation provisoire sont comptabilisées au dessus de la ligne en recettes ou dépenses non ventilées. Au sein de l'ajustement base caisse, une distinction est faite entre les opérations au titre des exercices antérieurs et celles au titre de l'exercice en cours ainsi qu'au sein de ces dernières entre les fonds en route (moins de trois mois) et les variations d'arriérés

(plus de trois mois) sur dépenses budgétaires (y compris crédits de TVA et appels de garanties, avals et cautions). Au sein du poste "financement intérieur net", une distinction est effectuée entre le financement bancaire, les recettes de privatisation et les autres financements. Le financement bancaire comprend la variation de la position nette du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale, du FMI et des banques commerciales résidentes. Dans la présentation des opérations avec les banques commerciales, une distinction est faite entre le Trésor, l'Institut National de Protection Sociale (INPS) et les autres entités publiques. Au sein des opérations du Trésor, les dépôts et tirages sur le compte de recettes de privatisation SOTELMA sont isolés spécifiquement. Les autres financements comprennent principalement les variations sur les comptes de l'encaissement (chèques non encaissés), les acomptes d'impôts reçus au titre de l'année suivante, la régularisation des acomptes reçus l'année précédente au titre de cette année, les opérations avec les créanciers de l'UEMOA non résidents et la variation des dépôts et consignations des correspondants du Trésor.

IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

26. Dans le but de faciliter le suivi du programme, le gouvernement communiquera aux services du FMI les informations telles que définies dans le tableau résumé suivant.

Résumé des données à transmettre

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Comptes nationaux	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois
	Révisions des comptes nationaux	Variable	8 semaines après la révision
Finances Publiques	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire au sens large (y compris la situation des comptes des autres établissements publics auprès du système bancaire) ; la position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire au sens étroit ; et le détail des financements non bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 3 semaines (provisoire); fin de mois + 6 semaines (définitive)
	Solde du compte des recettes de privatisation de SOTELMA en dépôt auprès de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 3 semaines
	TOFE du gouvernement central et TOFE consolidé	Mensuelle	Fin du mois + 3 semaines (provisoire); fin du mois + 6 semaines (définitive)
	Exécution budgétaire le long de la chaîne de la dépense, telle qu'enregistrée dans le circuit informatisé	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Détail des recettes et dépenses dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Distinguer les ressources PPTE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
	Recettes fiscales dans le cadre du TOFE faisant apparaître les remboursements fiscaux (y.c. crédits de TVA)	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Masse salariale dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
	Solde budgétaire de base dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exonérations fiscales et douanières	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Arrêté de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et montant des exonérations octroyées	Mensuelle	Fin du mois
	Importations de produits pétroliers ventilées par nature et par corridor d'importation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Dépenses ordonnancées et non payées 90 jours après leur ordonnancement	Mensuelle	Fin du mois + 1 semaine
Données monétaires et financières	Situation résumée de la BCEAO, situation résumée des banques, situation des institutions monétaires	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin du mois + 8 semaines (définitive)
	Avoirs et engagements extérieurs, et détails des autres éléments nets de la BCEAO et des banques commerciales	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs, taux d'intervention de la BCEAO, réserves obligatoires de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Ratios prudentiels bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 12 mois
	Révisions de la balance des paiements	Variable	8 semaines après chaque révision
Dette extérieure	Détail de tous les nouveaux emprunts extérieurs	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Service de la dette distinguant l'amortissement, la charge d'intérêts et les allègements obtenus au titre du PPTE	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
Direction du budget	Dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté comme définies au 123.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 4 semaines